

Délibération n°2020-54

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation des organigrammes

Après s'être assuré du quorum, suite aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit des organigrammes fonctionnels de l'administration générale)

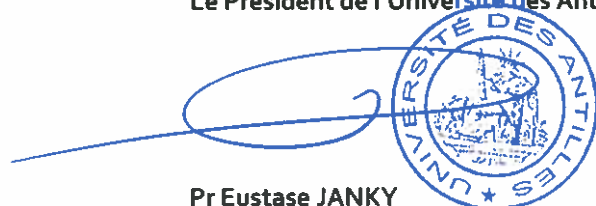
Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 19
Membres présents et représentés : 20	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les organigrammes fonctionnels de l'administration générale sont approuvés à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 24 septembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY